



PREFECTURE AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 8 - DECEMBRE 2010

PUBLIE LE 16 DECEMBRE 2010

SOMMAIRE

DDCSPP 11

Arrêté N °2010350-0001 - ARRÊTÉ n °2010-11-4413 fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude	1
Arrêté N °2010350-0002 - Arrêté préfectoral n °2010-11-4412 portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude	4



LE PREFET DE L'AUDE

ARRÊTÉ n° 2010- 11 - 4413

fixant la composition du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et notamment son article 10 portant sur les comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

VU l'arrêté du 17 juin 2010 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires placés auprès de chaque directeur départemental interministériel ;

VU la circulaire n° PRMX 1021118C du 13 juillet 2010 relative aux modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales à être représentées au sein des comités techniques paritaires placés auprès de chaque directeur départemental interministériel ainsi que les comités d'hygiène et de sécurité créés au sein de chaque comité technique paritaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-2125 du 29 juin 2010 donnant délégation de signature à Madame Marie-José CHABBAL, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n°2010-11-3225 du 17 septembre 2010 portant création du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,

VU l'arrêté préfectoral n°2010-11-4412 du 16 décembre 2010 portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude;

CONSIDERANT le résultat des élections du 19 octobre 2010 ;

ARRÊTE

Article 1er

Considérant les résultats des élections au CTP consignés au procès-verbal de dépouillement du scrutin du 19 octobre 2010, sont habilitées à désigner les représentants du personnel au sein du comité d'hygiène et de sécurité susvisé, les organisations syndicales suivantes :

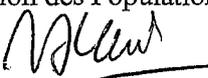
	<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
CFDT	<i>1</i>	<i>1</i>
FO	<i>1</i>	<i>1</i>
FSU	<i>1</i>	<i>1</i>
UNSA	<i>3</i>	<i>3</i>

Article 2

Les syndicats ci-dessus énumérés disposent d'un délai maximal de quinze jours à compter de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de l'Aude pour désigner leurs représentants titulaires et suppléants.

Fait à Carcassonne, le 16 décembre 2010

La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations de l'Aude,


Marie-José CHABBAL



LE PREFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2010-11-4412

portant création du comité d'hygiène et de sécurité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude

Le Préfet de l'Aude, Chevalier de la légion d'honneur,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et notamment son article 10 portant sur les comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;

VU le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par le décret n° 95-680 du 9 mai 1995 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles, notamment son article 11 ;

VU l'arrêté du 17 juin 2010 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires placés auprès de chaque directeur départemental interministériel ;

VU la circulaire n° PRMX 1021118C du 13 juillet 2010 relative aux modalités de la consultation du personnel organisée en vue de déterminer la représentativité des organisations syndicales à être représentées au sein des comités techniques paritaires placés auprès de chaque directeur départemental interministériel ainsi que les comités d'hygiène et de sécurité créés au sein de chaque comité technique paritaire ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-2125 du 29 juin 2010 donnant délégation de signature à Madame Marie-José CHABBAL, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-3225 du 17 septembre 2010 portant création du comité technique paritaire de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aude ;

CONSIDERANT le résultat des élections du 19 octobre 2010 ;

A R R E T E :

Article 1er

Il est créé, auprès du comité technique paritaire de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude, un comité d'hygiène et de sécurité ayant compétence, dans le cadre des dispositions du titre IV du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé, pour connaître de toutes les questions qui concernent la direction.

Article 2

La composition du comité d'hygiène et de sécurité mentionné à l'article 1er ci-dessus est fixée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

3 membres titulaires et 3 membres suppléants nommés dans les conditions fixées à l'article 39 du décret du 28 mai 1982 modifié susvisé.

b) Représentants du personnel :

6 membres titulaires et 6 membres suppléants désignés conformément aux dispositions des articles 40 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié susvisé et 8 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 susvisé.

c) Le médecin de prévention ;

d) Le ou les agents chargé(s) de fonctions de conseil et d'assistance dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Article 3

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude est chargée de nommer les représentants du personnel du CHS, sur proposition des organisations syndicales représentatives au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude, ainsi que les représentants de l'Administration. Elle fixe, en tant que de besoin, les règles de fonctionnement du CHS.

Article 4

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude et la directrice départementale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de l'Aude.

Fait à Carcassonne, le 16 Décembre 2010.

Pour Le Préfet de l'Aude,

Pascal ZINGRAFF

